



Avril 2023 - N°3



ÉCHANGES DE PRATIQUES

WEBINAIRE THÉMATIQUE

« *Calcul du prix de revient : un outil pour piloter mes activités circuits courts* »

LUNDI 24 AVRIL À 14H (EN VISIO)

Au programme :

- Prix de revient ? De quoi parle-t-on ? Comment le calculer ?
- Comment peut-il être un outil pour le pilotage de mes activités circuits courts ?
- Intervention d'Enora Louesdon (Chambre d'agriculture des Ardennes)
- Témoignages d'agriculteurs et échanges "J'ai réduit mes charges de logistique" / "J'ai revu mes prix de vente"

Inscription Avant le 20 avril en ligne via le lien : <https://www.proagri.com/formation/Calcul-Prix-Revient-2023>

Vous recevrez ensuite un lien pour vous connecter.



- Un webinaire sur le calcul du prix de revient et du prix de vente vous sera proposé lundi 24 avril à 14h. Cliquez [ici](#) pour accéder au programme et au lien d'inscription.

- Pour revoir le webinaire « Réduire ses déchets d'emballage en circuits courts », cliquez [ici](#).



BIENVENUE À LA FERME

Vie du réseau - Deux nouvelles exploitations ont rejoint le réseau !



LA CHEVRERIE DU MOULIN à Void-Vacon :
produits laitiers.



DOMAINE LÉO-PAUL LIÉNARD à Creue :
Vins et spiritueux

Carte des adhérents

La nouvelle carte 2023/2024 des adhérents *Bienvenue à la ferme* en Meuse est sortie ! Elle présente l'ensemble des exploitations agricoles agréées *Vivez et Mangez fermier*. N'hésitez pas à nous contacter pour disposer de ce document et le diffuser largement autour de vous ! [Cliquez ici pour découvrir le document.](#)



Nouvelle carte Bienvenue à la Ferme Meuse 2023-2024
EXPERIENCES ET VENTE DE PRODUITS À LA FERME

Opération « Sur le Chemin de nos fermes »

Du 15 avril au 30 juin, 64 adhérents du réseau Bienvenue à la ferme en Grand Est (dont 8 en Meuse) proposeront de nombreuses animations afin de faire découvrir leurs fermes auprès du grand public.

[Consulter le programme 2023.](#)



Vous souhaitez obtenir des informations sur ce réseau et découvrir les services proposés aux adhérents ? **Contactez votre conseillère !**



RÉGLEMENTATION

Obligation d'un médiateur de la consommation



Depuis le 01/01/2016, la désignation d'un médiateur de la consommation est obligatoire pour tous les professionnels ayant des activités en relation directe avec le consommateur final, qu'il s'agisse de prestations ou de marchandises vendues. Les activités de vente de produits alimentaires et d'accueil à la ferme sont donc concernées.

Le professionnel doit communiquer à son client le nom et les coordonnées de ce médiateur de façon lisible sur son site internet ou ses conditions générales de vente / services, factures... afin que celui-ci puisse engager une procédure de médiation en cas de litige.

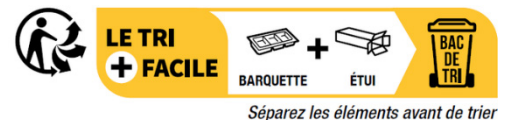
Etiquetage des emballages

Depuis le 9 septembre 2022, la nouvelle réglementation INFOTRI est entrée en vigueur. Elle concerne notamment les déchets d'emballages alimentaires (barquettes, sacs, bouteilles plastiques, sacs sous-vide, bocaux...) et de papiers (affiches, cartes de visite, flyers...) et répond à l'obligation d'informer les consommateurs que ces produits font l'objet de règles de tri (les bouteilles en verre ne sont pas concernées et les emballages de très petites dimensions font l'objet d'une dérogation).

Concrètement, cette responsabilité élargie du producteur (REP) repose sur le principe « pollueur-payeur » et oblige les entreprises à se déclarer afin d'obtenir leur n° INU et à cotiser à un éco-organisme chargé de la gestion de ces déchets.

Pour les emballages ménagers, il existe 3 régimes de déclaration en fonction du nombre de déchet produit par an :

- Aucun déchet ménager : déclaration pour obtenir le n° INU mais pas de contribution,
- Nombre de déchet < 10 000 : déclaration + contribution de 80€ HT/an
- Nombre de déchet < 500 000 : déclaration + contribution selon les tarifs par familles de déchets



Comment faire pour se mettre en conformité ?

1. Lister les familles de produits cédés à destination des ménages.
2. Définir le volume d'emballage mis sur le marché chaque année (à partir des factures d'achat). Pour les produits vendus à la coupe, faire une estimation de la consommation d'emballage.
3. En cas de mise en place d'un système de réemploi des emballages, être en mesure d'estimer le taux de réemploi (sur la base du volume de produits fabriqués et du volume d'emballages achetés chaque année).
4. Contacter un éco-organisme.

Les modèles et les fichiers graphiques INFOTRI à faire figurer sur les étiquettes d'emballages sont disponibles auprès de l'éco-organisme auquel le producteur contribue ([CITEO](#), [Adelphé](#) ou [Léko](#)).

Vente d'œufs

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, il est désormais possible de vendre ses œufs jusqu'à 28 jours (au lieu de 21). Pour consulter le texte de référence, [cliquer ici](#).



SUBVENTIONS



Dans le cadre de la démarche Ambition 2030, au titre de l'enjeu de la sécurité alimentaire, la Région Grand est souhaite faciliter et soutenir la transformation et la mise en marché des productions alimentaires agricoles régionales.

Dans la continuité du Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricole (PCEA), un nouveau dispositif IPAGE (Investissements pour la Performance des Exploitations Agricoles du Grand Est) sera mis en oeuvre à ce titre.

Il apportera son soutien aux investissements de développement, de modernisation et de diversification des entreprises exploitant ou valorisant les productions agricoles.

L'appel à projets devrait se concrétiser dans le courant du 2^{ème} trimestre 2023, sur une période de 6 mois.

Le taux d'aide de base sera de 20% de l'assiette éligible à laquelle pourront s'ajouter des majorations de 5% pour les JA/Nouveaux Agriculteurs, 5% si adhésion à un SIQO ou en cours de conversion AB et 10% pour les porteurs situés en zone de montagne. Le montant des planchers et dépenses seront précisés ultérieurement.

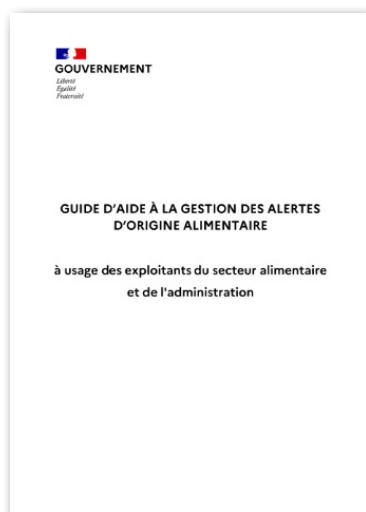


RESTAURATION COLLECTIVE

A l'occasion du Marché Bio de Bar le Duc, une sensibilisation aux collectivités et aux élus locaux sera organisée sur les stands de la Chambre d'Agriculture et Bio de Meuse. L'objectif est d'inviter les différents partenaires du monde agricole et de la restauration collective à échanger ensemble sur les problématiques liées à l'approvisionnement et à ouvrir la réflexion et les différentes perspectives.



PUBLICATIONS



Nouveau guide de gestion des alertes alimentaires

Ce guide datant de 2009 vient d'être actualisé ! Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de la chaîne alimentaire (dont les producteurs fermiers) et leur donne l'ensemble des procédures et des conseils à suivre en cas d'alerte sur un produit (la responsabilité, l'obligation d'information, la gestion d'une alerte...).

Cliquez sur l'image pour télécharger le guide complet.

Bonne lecture !



FORMATIONS

- 24 avril à Chalons en Champagne (51) : **Installer son 1^{er} rucher.** [+ d'infos](#)
- 25 avril à Laxou (54) : **Biosécurité en élevage de volailles.** [+ d'infos](#)
- 27 avril à Haroué (54) : **Maitriser la réception et le mirage en centre de conditionnement d'œufs.** [+ d'infos](#)
- 27 et 28 avril à Chalons en Champagne (51) : **Conduite de rucher - perfectionnement.** [+ d'infos](#)
- 24 mai, 15 et 29 juin à Morhange (57) : **Devenir ferme pédagogique.**



ÉVÈNEMENT

Marché BIO et aux Plantes à Bar-le-Duc



Le Marché BIO et aux Plantes revient pour une 18^{ème} édition et se tiendra le 6 mai à Bar-le-Duc de 9h à 19h ! Comme pour les éditions précédentes, des exposants de produits variés certifiés AB®, des associations, une restauration et une buvette en continu, de l'ambiance musicale, des animations pour les enfants, des plants de fleurs, des concours d'élevage et d'autres animaux à découvrir...

Détails de l'évènement sur notre site internet [en cliquant ici.](#)

Vos contacts à la Chambre d'agriculture :



- **Céline VEYSSIERE** : Conseillère circuits courts - agritourisme - 03 29 76 81 54 - celine.veyssiere@meuse.chambagri.fr
Point Info Diversification, Commercialisation, Transformation fermière, Sanitaire, Bienvenue à la Ferme, Formations.



- **Alexandra JOURDAIN** : Responsable d'équipe diversification - 03 29 76 81 46 - alexandra.jourdain@meuse.chambagri.fr
Point Info Subventions, Restauration collective, Promotion de l'Agriculture Biologique.

Ce bulletin vous est proposé par la Chambre d'agriculture de la Meuse

Si vous ne souhaitez plus le recevoir, merci de nous en faire part au 03 29 83 30 30 ou à l'adresse : diversification@meuse.chambagri.fr

Siège à Bar le Duc

Les Roises - Savonnière devant Bar
CS10229 - 550005 BAR LE DUC CEDEX

Antenne à Bras sur Meuse

ZA du Wameau de Belleville - La Warpillère - CS 50400
55108 VERDUN CEDEX

www.meuse.chambre-agriculture.fr

